

FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Encre sèche pour Xerox iGen5 Press**
 N° de pièce **006R03158, 006R03161**

UFI **1610-P02H-F00H-X6H9**

Couleur **Vert**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Impression xérographique**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **Xerox**
Wezembekstraat, 5
B1930 Zaventem
Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter **Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité**

Téléphone **+32 (2) 713 14 52 (Français)**
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

Adresse de courriel **ehs-europe@xerox.com**

Pour le document le plus récent **<https://safetysheets.business.xerox.com>**

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

| | |
|-----------------|-------------|
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
|-----------------|-------------|

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

**Mot indicateur**

Avertissement

**Mentions de danger
Conseils de prudence**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation
 P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

UFI

1610-P02H-F00H-X6H9

Étiquetage CE

EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion
 Pas PBT selon REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

| Nom chimique | % en poids | No. CAS | No. CE | Classification SGH | Mentions de danger | Numéro d'enregistrement REACH |
|----------------------|------------|--------------|----------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| Résine de polyester | 80-90 | 39382-25-7 | Non inscrit(e) | -- | -- | -- |
| Pigment vert | 10-20 | Propriétaire | Inscrit(e) | -- | -- | -- |
| Silice (amorphe) | <10 | 7631-86-9 | 231-545-4 | -- | -- | -- |
| Le dioxyde de titane | <2 | 13463-67-7 | 236-675-5 | Carc 2 | H351 | -- |

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SOINS**4.1 Description des mesures pour les premiers secours****Conseils généraux**

À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes |
| Contact avec la peau | Laver la peau à l'eau et au savon |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre |
| Ingestion | Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite |

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

| | |
|---------------------------|--|
| Toxicité aiguë | |
| Yeux | Aucun effet connu |
| Peau | Aucun effet connu |
| Inhalation | Aucun effet connu |
| Ingestion | Aucun effet connu |
| Effets chroniques | |
| Toxicité chronique | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation |

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Notes au médecin | Traiter en fonction des symptômes |
|-------------------------|-----------------------------------|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Autres informations

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Inflammabilité | Non Inflammable |
| Point d'éclair | Non applicable |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle, Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter la formation de poussière dans les espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

7.3 Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)
Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

| Nom chimique | ACGIH TLV | Union européenne |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Pigment vert | TWA: 1 mg/m ³ | |
| Silice (amorphe) | | TWA 0.1 mg/m ³ |
| Le dioxyde de titane | TWA: 10 mg/m ³ | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection du visage/des yeux | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Protection des mains | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Protection de la peau et du corps | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale. |
| Risques thermiques | Aucun dans des conditions normales de traitement |

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Poudre | Odeur | Légère odeur |
|---|--|-----------------------|----------------|
| État physique | Solide | Seuil olfactif | Non applicable |
| Couleur | Vert | pH | Non applicable |
| Point d'éclair | Non applicable | | |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable | | |
| Point/intervalle d'ébullition | Non applicable | 49-60 °C / 120-140 °F | |
| Taux d'évaporation | Non applicable | | |
| Inflammabilité | Non Inflammable | | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | Non applicable | | |
| Limites d'explosivité | Aucune donnée disponible | | |
| Pression de vapeur | Non applicable | | |
| Densité de vapeur | Non applicable | | |
| Densité | ~ 1 | | |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable | | |
| Coefficient de partage | Non applicable | | |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable | | |
| Température de décomposition | Non déterminé | | |
| Viscosité | Non applicable | | |
| Propriétés explosives | Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière | | |
| Propriétés comburantes | Non applicable | | |

9.2 Autres informations

Aucun

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4 Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

10.5 Matières incompatibles

Aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|
| Silice (amorphe) | >5000 mg/kg (Rat) | >2000 mg/kg (Rabbit) | >2.2 mg/L (Rat) 1 h |
| Le dioxyde de titane | 10000 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique

Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

| Nom chimique | CIRC |
|----------------------|------|
| Le dioxyde de titane | 2B |

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérigènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO₂ pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérigène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Sensibilisation | Devrait pas être un sensibilisateur |
| Effets sur les organes cibles | Aucun connu |
| Autres effets néfastes | Aucun connu |
| Risque d'aspiration | Non applicable |

Informations sur d'autres dangers

| | |
|---|---|
| Propriétés de perturbation endocrinienne | Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté |
|---|---|

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux règlements locaux et fédéraux

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale

Emballage contaminé Éliminer conformément à la réglementation locale.

No d'élimination des déchets CED 08 03 17*

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2016-11-01
Date de révision 2021-07-09
Note de révision Mise à jour du format
Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation

Scénario d'exposition Ce produit est uniquement destiné à être utilisé pour l'impression xérographique. Il n'y a pas d'exposition à des composants dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas de déversement ou de fuite, éviter les nuages de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

| Nom chimique | Le Royaume-Uni | Irlande | France | Allemagne | Les Pays-Bas |
|----------------------|--|---|--------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Silice (amorphe) | STEL 18 mg/m ³ STEL 7.2 mg/m ³ STEL 0.3 mg/m ³ TWA 6 mg/m ³ TWA 2.4 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³ | TWA 6 mg/m ³ TWA 2.4 mg/m ³ STEL 18 mg/m ³ STEL 7.2 mg/m ³ | | AGW 4 mg/m ³ | TWA 0.075 mg/m ³ |
| Le dioxyde de titane | STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Belgique | Suisse | Autriche | Hongrie | République tchèque |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------------------|--|-------------------------|--|
| Pigment vert | | | STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³ | STEL 4mg/m ³ | |
| Silicium (dioxyde de) | | SS-C** | TWA 4 mg/m ³ | | TWA 0.1 mg/m ³ TWA 4.0 mg/m ³ |
| Le dioxyde de titane | TWA 10 mg/m ³ | SS-C** TWA 3 mg/m ³ | STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Espagne | Portugal | Italie | Grèce | Roumanie |
|----------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------|---|---|
| Pigment vert | TWA 0.1 mg/m ³ | | | | |
| Le dioxyde de titane | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ C(A4) | | TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | STEL 15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ |

FDS n° : A-10095

Encre sèche - Vert

Date d'émission 2016-11-01

Date de révision 2021-07-09

Version 2

| Nom chimique | Pologne | Danemark | Suède | Finlande | Norvège |
|-----------------------|---|-------------------------|-------------------------|---|---|
| Pigment vert | | | | TWA 0.02 mg/m ³ | |
| Silicium (dioxyde de) | | | | TWA 5 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ | TWA 1.5 mg/m ³ STEL 3 mg/m ³ |
| Le dioxyde de titane | TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ | TWA 6 mg/m ³ | TLV 5 mg/m ³ | | TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ |

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.